

> Habitats d'insectes xylophages, de mollusques et d'insectes saproxylophages



Pages 60 à 63 et 72 à 74 du "Guide des milieux d'intérêt patrimonial"

Obligations : La garantie de gestion durable sera reconnue si les actes de gestion, traduits dans le programme des coupes et travaux, prévoient sur la durée du document de gestion de :

- ❖ Conserver du bois mort à terre et sur pied (2 tiges par hectare minimum)
- ❖ Ne pas brûler les rémanents d'exploitation

Recommandations :

- ❖ Maintenir quand ils existent des vieux arbres même sénescents de plus de 50 cm de diamètre au sein des peuplements si possible en îlot (possibilité de souscrire un contrat Natura 2000 pour cette action)
- ❖ Conserver quand ils existent des arbres à cavité, à décollement d'écorce et/ou fentes en îlots ou disséminés (3 à 5 par hectare -possibilité de souscrire un contrat Natura 2000 pour cette action)
- ❖ Favoriser la diversité d'habitats, différents stades de développement des peuplements et une variété d'essences



CRPF Bretagne-Pays de la Loire



CRPF Bretagne-Pays de la Loire



CRPF Bretagne-Pays de la Loire